

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION**

Le Maire de Thiescourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité du festival international de folklore du 6 juillet 2023,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : La circulation de tous véhicules à moteur sera interdite du jeudi 6 juillet 2023 à 19h30 au vendredi 7 juillet 2023 à minuit rue du Pont Boulet et Place des Dîmes.

Article 2 : Le stationnement sera interdit du jeudi 6 juillet 2023 à 19h30 au vendredi 7 juillet 2023 à minuit rue du Pont Boulet et Place des Dîmes.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par la Commune, sous le contrôle de l'Unité Territoriale Départementale de Lassigny.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Lassigny,
- M. le Chef de Subdivision de l'U.T.D. de Lassigny,
- M. le Maire de CUY,
- M. le Chef du Centre de Secours de Lassigny.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Thiescourt, le 27 juin 2023

**Le Maire,
François GOMEZ**

